

L'OPINION PUBLIQUE

JEUDI 5 NOVEMBRE 1874

LE PROCES LÉPINE

Le verdict de culpabilité rendu dans le procès Lépine a causé au milieu de notre population autant de surprise que de douleur. On croyait généralement que les jurés ne s'entendraient pas et qu'aucun verdict ne pourrait être obtenu. Qui se serait imaginé que six Métis français consentiraient à déclarer meurtrier un de leurs chefs, celui dont ils ont tant de fois accepté les ordres ? C'est bien vrai cependant : les persécutés se sont accordés avec les persécuteurs.

A cette nouvelle, la première impression parmi nous a été très-défavorable aux Métis. On se disait que si ces gens-là se mettent de leurs propres mains la corde au cou, nous serions bien naïfs de nous sacrifier et d'agiter tout le pays pour leur porter secours ; que s'ils regrettent d'avoir fait une révolution et jugent maintenant leur conduite au point de vue de leurs adversaires, nous n'avons, nous, plus rien à y voir.

Mais il nous semble que ce raisonnement est injuste. Prenons la chose froidement. Six Métis français sont appelés à "rendre un verdict suivant la preuve" contre l'un des exécuteurs de Scott ; le juge leur intime qu'ils n'ont qu'une chose à faire, déclarer si, oui ou non, l'accusé a participé à cette exécution, et qu'ils n'ont pas le droit d'apprécier au gré de leurs opinions le caractère moral de cet acte. Et les six Métis français se disent : "On sait bien que Lépine était là," et ils n'ont pas d'autre manière d'exprimer cette opinion que de souscrire au verdict : *coupable*. Après quoi ils retournent chez eux en se répétant : "C'est bien d'avoir toujours, mais y avait pas de moyen, le juge l'a dit, et on était assermenté."

Vous direz que cette logique est bien primitive. Soit ; mais elle est bien honnête aussi. Et vous-même, dites-moi, lecteur, qu'auriez-vous fait en pareil cas ? Auriez-vous cru que votre serment vous permettait de juger l'acte inculpé d'après les circonstances dans lesquelles il a été accompli, ou qu'il vous obligeait à déclarer simplement que l'acte a été commis ou non par l'accusé ? Vous auriez pu faire l'un ou l'autre en conscience ; cela aurait dépendu de votre théologie. Mais posez vous seulement la question, et vous n'aurez plus l'idée de retirer votre estime aux Métis à cause de ce verdict, lequel, à tout prendre, est une malheureuse mais belle preuve de leur droiture et de leur bonhomie. On n'est pas méprisable pour n'être point casuiste.

Au reste, gardons nous de perdre l'enseignement que renferme le procès Lépine. N'est-il pas évident aujourd'hui que Riel a eu raison de ne point se livrer aux tribunaux ? Il a compris tout d'abord que l'accusation, telle que posée devant les cours, ne pouvait être repoussée, puisque l'exécution de Scott est admise. La question est de savoir si cette exécution est le fait d'un individu ou d'un gouvernement, question toute politique, qui est du ressort, non des tribunaux, mais du pouvoir, et c'est au pouvoir que Riel en a appelé dès le principe, en déposant les armes.

Il y a deux manières de régler la difficulté : accorder l'amnistie et rétablir ainsi le calme dans les esprits, ou bien continuer à la refuser et intenter des poursuites dont les conséquences politiques peuvent être sérieuses et multiples. Nous aurons l'une ou l'autre solution, soit que le bon sens ou le fanatisme triomphe auprès des gouvernants.

Nous citons avec plaisir l'opinion de quelques-uns de nos confrères sur ce sujet.

Le *Nouveau-Monde*, parlant des ministres bas-canadiens :

"Il ne reste plus qu'une alternative : obtenir de leurs collègues du Haut Canada le règlement complet de la question avant que le sang ne commence à se répandre, ou bien offrir purement et simplement leur résignation."

L'Événement :

"Nous n'avons pas de doute que Lord Dufferin graciera Lépine ; mais c'est plus que la grâce de Lépine qu'il nous faut, c'est l'amnistie. Le gouvernement impérial n'a pas voulu proclamer l'amnistie avant le procès, sans doute pour ne pas avoir l'air de donner raison à Riel et à Lépine d'avoir condamné et fait exécuter Scott ; mais aujourd'hui que, selon l'expression du *Globe*, la condamnation de Lépine a mis fin au scandale que faisait naître la supposition que, dans aucune partie de l'Empire britannique, un meurtre puisse être commis sans qu'il soit possible à la justice d'atteindre les coupables, aucun obstacle n'empêche plus son intervention et il doit accomplir sans plus de retard la grande mesure de clémence qu'on attend de lui."

La Minerve :

"Lépine a droit à un pardon immédiat ; nous supplions ceux qui peuvent le lui accorder de prendre une décision. La situation est grave ; que les ministres prennent le temps de discuter et de réfléchir. Ils ont droit à la bonne volonté de tout le monde et nous ne leur refuserons pas la nôtre. Ce n'est pas l'heure de faire des embarras et nous

pensons qu'il sera du devoir du pays tout entier et en particulier de la province de Québec, de leur tenir compte de la détermination qu'ils prendront. Au nom du Bas-Canada tout entier, nous venons donc sans menace et sans arrière-pensée demander au gouvernement fédéral le pardon immédiat de Lépine, à la place de l'amnistie qu'il devait avoir et qu'il n'a pas eue."

Puissent ces conseils être entendus et suivis à Ottawa ! Il semble que notre devoir, à nous, est de ne pas perdre de temps pour signer des pétitions au Gouverneur Général demandant la grâce de Lépine. Les journaux quotidiens devraient prendre cette affaire en mains.

Le juge Wood a condamné Lépine à mort ; l'exécution est fixée au 24 janvier prochain.

OSCAR DUNN

Nous attirons l'attention du lecteur sur l'article de M. Langelier. Les renseignements qu'il contient au sujet de l'agriculture canadienne sont du plus haut intérêt.

NOUVELLES

L'hon. M. Church, procureur-général, a été élu par acclamation dans le comté de Pontiac.

M. Baby, député, a donné sa démission avant la fin de l'enquête judiciaire sur son élection.

Le bazar récemment tenu à Putnam, Con., au profit du couvent, a rapporté de très beaux profits.

Le Rév. Père Rivières desservira les canadiens de Woonsocket, avec le Rév. Père Berkens.

Le *Franco-Canadien*, de St. Jean, annonce que nos compatriotes reviennent toujours en assez grand nombre des Etats-Unis.

Les journaux de Toronto annoncent qu'il se fait des souscriptions dans la province d'Ontario pour présenter un cadeau à M. Cornish, qui a représenté la Couronne dans l'affaire Lépine.

Une dépêche spéciale de St. Jean, N. B., au *Citizen* dit qu'il est rumeur en cette ville que M. Burpee va bientôt se retirer du cabinet et qu'il prendra le siège laissé vacant par le Lieut.-Col. John Robertson.

L'exploration du chemin de fer de colonisation, sur la rive Nord, vient d'être terminée, et les employés ont été congédiés. On a trouvé une route magnifique d'Aylmer à Mattawan.

M. Fred. MacKenzie a été mis de côté par ses amis comme candidat dans la division-Ouest, parce que son vote contre Riel lui ferait perdre l'appui des Canadiens-Français.

La bénédiction de la pierre angulaire de l'église canadienne de Woonsocket, a eu lieu le 25, et a été l'occasion d'une magnifique démonstration catholique. Plus de 8,000 personnes étaient présentes. Le sermon fut prêché par le Rév. Père Villeneuve de Montréal.

On annonce la résignation du juge Winter de Gaspé. Il paraît que le juge a résigné parce que le gouvernement lui a fait savoir qu'il devait dorénavant fixer sa résidence dans le chef lieu du district ; il avait résidé à Carlsyle depuis sa nomination, et en vertu du statut il aurait dû habiter Percé.

M. L. B. Caron, avocat de Québec, a été nommé juge à Percé, en remplacement du juge Winter.

Le *Pilot* de Boston publie une lettre de M. Edmond Mallette, de Washington, dans laquelle l'auteur réfute les idées absurdes que l'on se fait aux Etats-Unis du français parlé au Canada.

M. Mallette vient d'être nommé professeur de français dans une maison de haute éducation de Washington. Il a droit à toutes nos félicitations.

La Cour d'élection a siégé le 27 dans l'affaire de la contestation de Chambly. Son Honneur le Juge Beaudry sur le banc. M. Lacoste fait d'abord motion à l'effet de faire rejeter la déclaration de M. Jodoin et ensuite motion pour faire rejeter la requête de M. St. Germain, en tant que la déclaration produite par le défendeur Jodoin, n'est pas conforme à la déclaration qu'exige le statut en pareil cas.

Son Honneur prend ces motions en délibéré jusqu'au sept novembre.

Dans une lettre datée de Pembina le 17 octobre, le Père Lacombe raconte ainsi l'accident arrivé à Mgr. Taché :

"Déjà le télégraphe vous a annoncé l'accident qui empêche Mgr. Taché d'arriver aujourd'hui à St. Boniface."

"Sa Grâce était arrivé à Crockstown, sur un des tributaires de la Rivière-Rouge, et elle avait pris une voiture pour se rendre de cette place à la Grande Fourche, sur la Rivière-Rouge (22 milles). C'est là que Mgr. devait prendre le stage, venant de Moorhead pour Winnipeg. En sautant de la voiture, Mgr. s'est heurté le pied contre quelque chose et s'est cassé un os. Un médecin qui se trouvait là par hasard, visita de suite la blessure et certifica une fracture."

"Force a été donc à Mgr. d'attendre le steamboat, malgré la grande hâte que S. G. avait de se rendre pour le dimanche chez elle."

La ville d'Ottawa a été le théâtre, jeudi, d'une fête aussi magnifique que touchante, à l'occasion du sacre du nouvel évêque, Mgr. Duhamel, qui a été appelé, il y a quelques semaines, à succéder à feu Mgr. Guigues. Jamais peut-être la jeune capitale n'avait été témoin d'une manifestation aussi solennelle et aussi extraordinaire. Habitée à des fêtes profanes et à la présence de célébrités de tous genres dans le monde politique, jamais elle n'avait vu réuni dans son sein un nombre aussi considérable de personnages marquants dans l'Eglise et de membres du clergé. Huit évêques et plus de 150 prêtres, venus de onze diocèses différents, s'étaient rendus à Ottawa pour assister au sacre de Mgr. Duhamel.

Les citoyens d'Ottawa se sont montrés aussi zélés que généreux dans la manière dont ils ont accueilli leur nouveau pasteur. Ils ont mis tout en œuvre pour faire de cette fête une démonstration éclatante, et témoigner de la satisfaction que leur cause le choix du St. Siège.

Election des officiers de la Société St. Jean-Baptiste de Lowell, Mass. Président, Jules Régnier ; Secrétaire, Emilien Lacroix ; Sec.-cor., L. P. Lamothe ; Trésorier, Jos. Pouliot ; Assistant, Wilfrid Paradis.

Par ordre

L. P. LAMOTHE.
Sec.-correspondant.

La cour de révision a annulé l'élection de M. Ryan, samedi matin. On sait déjà qu'en première instance, la pétition du demandeur avait d'abord été renvoyée.

La législature de la Province de Québec est convoquée pour le trois décembre prochain.

Un correspondant écrit au *Chronicle* de Rimouski, en date du 28 octobre, que les champs en arrière de cette ville sont couverts de fraises sauvages et que les gens de la localité en font de larges approvisionnements.

Nous lisons dans le *Travailleur* de Worcester, Mass : Hier est arrivé à Worcester, en route pour Fiskdale, Mass., un vieillard âgé de 106 ans, le sieur Augustin Charron, de St. Hilaire, P. Q. Il va rejoindre son gendre qui est âgé de 78 ans. Le père Charron est encore frais pour son âge, il entend et voit bien, et chante encore quelques refrains canadiens.

Fort Garry, 26.—La Cour a siégé samedi jusqu'à minuit.

M. Royal a parlé pendant 3 heures et M. Chapleau pendant 2 heures.

La Cour s'est ajournée jusqu'à lundi. Après l'ajournement, MM. Cornish, Stewart et MacDonald ont adressé la parole au jury.

Lundi la Cour s'est ouverte à 10 heures a. m. Le juge a commencé alors sa charge et a continué jusqu'à une heure. La Cour s'est ajournée pendant une heure. Le juge a repris ensuite sa charge et n'a terminé qu'à 4 heures. Il a passé en revue les faits politiques et toutes les circonstances qui ont rapport à la cause. Il a recommandé au jury de ne pas s'occuper de la question politique, mais seulement des faits qui ont accompagné le meurtre de Scott. Il a stigmatisé le gouvernement provisoire, et a dit que la Compagnie de la Baie d'Hudson était la seule autorité légale reconnue dans le pays jusqu'au 15 juillet 1870. Le gouvernement de Riel était une organisation dont l'existence n'était maintenue que par la force des armes. En terminant, le juge Wood se prononça ouvertement contre le prisonnier.

A 4 heures le jury s'est retiré, et ce soir à 8 heures, il a rendu un verdict de culpabilité contre le prisonnier, tout en recommandant ce dernier à la clémence de la Cour. La sentence a été différée.

La Cour était encombrée, et il régnait une grande excitation. Le procès a duré douze jours.

Le juge a déclaré que le verdict du jury tombait dans ses vues, et a recommandé de donner aux jurés un salaire extra, vu que le procès a duré deux semaines.

BULLETIN TÉLÉGRAPHIQUE

FRANCE

Paris, 26.—Il paraît que c'est l'intention des bonapartistes de demander avant peu dans l'Assemblée le transport des restes de Napoléon III sur le sol français.

Paris, 26.—A un banquet qui a eu lieu à Bordeaux, le duc de Cazas, ministres des affaires étrangères, s'est exprimé comme suit :

"Le président m'a chargé spécialement de veiller au maintien de la paix avec les autres gouvernements, et je n'y manquerai pas. Cependant, la paix doit reposer sur une base compatible avec nos intérêts, les et droits de la France à propos des traités internationaux. Je soutiens qu'ils ont été observés, et je les exécuterai fidèlement à l'avenir."

Le duc fit allusion à la conclusion rapide du traité avec les Etats-Unis, assurant une exécution plus libérale des intérêts commerciaux des deux pays, et il a ajouté que le gouvernement avait un but semblable, par rapport au gouvernement de l'Amérique du Sud.

Bruxelles, 26.—Le *Nord* nie le rapport qui dit que la France supportera la Russie dans sa politique dans l'Est, et contredit positivement le rapport que la Prusse était sur le point d'envoyer une note à la France, pour endosser les plaintes de l'Espagne par rapport aux Carlistes.

Le *Nord* donne de la force à sa dénégation par la nouvelle que le ministre des affaires étrangères en Prusse est loin d'approuver la dernière communication de l'Espagne à la France.

Londres, 27.—La ville de Paris présentera prochainement une adresse à la Reine Victoria, pour la remercier de la sympathie que l'Angleterre a témoignée à cette cité, lorsque le siège a été levé.